



**COMMUNE DE
VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT**

Administration communale
Rte de Bulle 27 – CP 79
1687 Vuisternens-dt-Romont

Direction des institutions, de
l'agriculture et des forêts
M. Didier Castella
Conseiller d'Etat Directeur
Ruelle de Notre-Dame 2
1700 Fribourg

Vuisternens-devant-Romont, le 7 mars 2022

Projet de modification du plan directeur cantonal 2021 – Prise de position

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur,

En référence à la mise en consultation du projet cité en titre, nous vous remercions de laisser l'opportunité aux communes et préfectures de transmettre leurs remarques et vous prions de trouver, ci-après, notre prise de position.

Introduction

Le 16 décembre 2021, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a mis en consultation un projet de modification du plan directeur cantonal. Le principal enjeu thématique mis en consultation est l'intégration des paysages d'importance cantonale (PIC) dans le plan directeur cantonal.

Sans remettre en question les critères de sélection des paysages d'importance cantonale ni le choix des sites sélectionnés, nous sommes cependant surpris de ne voir apparaître, sur la carte en page 7, aucun site dans le district de la Glâne.

Critères de sélection des PIC

Les paysages décrits en 2015 dans l'étude de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) semblent pourtant correspondre aux paysages que l'on peut trouver dans notre région : paysages forestiers, de haies, de prairies intensives, etc. La justification de la localisation dans la fiche de projet « P1110 – Paysage d'importance cantonale : Campagne de Pierrafortscha » est particulièrement éloquent :

Ce paysage agricole présente un aspect rural très bien préservé [...]. L'utilisation agricole, ainsi que les cultures relativement épargnées par les améliorations foncières, confèrent à ce lieu une atmosphère campagnarde typique. Le relief se compose de petites collines

parsemées d'espaces agricoles ouverts et dont les sommets sont rehaussés par des massifs boisés. Ces collines permettent des vues dégagées ponctuelles sur [...] et les Préalpes. Les haies, allées, arbres isolés et rangées d'arbres, soulignent les chemins et les petites routes qui relient les hameaux, fermes, domaines et maisons de maître dispersés. Les chemins parfois en revêtement terreux offrent un lieu propice au ressourcement et aux balades.

Pourquoi les critères de sélection et la définition de ce qu'est un paysage d'importance cantonale ne s'appliquent-ils pas au district de la Glâne ?

Dans l'étude d'Urbaplan de septembre 2016 : « Rapport sur l'évaluation de la sensibilité par rapport aux éoliennes : paysage et patrimoine » qui se base sur l'inventaire effectué par la SL-FP, 45 PIC y étaient recensés, dont plusieurs en Glâne. Le secteur « 037 – Sâles, Vuisternens » était d'ailleurs caractérisé de très sensible, selon le critère de la typicité.

Pourquoi ces paysages ont-ils disparu de l'inventaire des PIC retenus dans le projet de modification du plan directeur cantonal 2021 ?

A l'heure où la gestion durable des ressources, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité ou encore l'efficacité énergétique représentent les plus grands enjeux économiques, sociétaux et écologiques du moment, nous nous permettons de vous rendre également attentif à la richesse des paysages et des ressources de notre commune mais également de toute notre région.

Biodiversité

A l'instar de nombreuses communes glânoises, la plus grande partie de notre territoire est composée de prairies agricoles et de forêts. Ce paysage agricole, préservé du développement urbain, confère non seulement à ce lieu une atmosphère campagnarde typique mais permet également à nos exploitations agricoles de préserver la tradition de l'exploitation laitière et notamment de la production de fromages tels que le gruyère ou le vacherin. De plus, depuis plusieurs années, de nombreux agriculteurs se sont également convertis à la production bio, favorisant ainsi la promotion de la biodiversité par une production locale et durable, respectueuse de l'environnement.

La protection de la nature, de la faune et de la flore est un élément essentiel dans les différents rapports sur l'environnement, le changement climatique et même sur des études concernant la prévention des épidémies. Or, nos forêts abritent encore aujourd'hui de nombreuses espèces qu'il est important de protéger. En effets, il n'est pas rare de croiser à la lisière ou à l'intérieur de nos forêts, une famille de chevreuils, une renarde et ses renardeaux ou encore des lièvres et des sangliers. De nombreux oiseaux diurnes ou nocturnes, tels que des geais, grands corbeaux, corneilles, pics, merles, chouettes, hiboux, passereaux de diverses espèces trouvent également refuge dans nos forêts de conifères et de feuillus.

Sources d'eaux

L'eau est une ressource naturelle essentielle à la vie. Cette ressource qui, à première vue, semble inépuisable est pourtant rare et précieuse. Avec l'augmentation des températures et les changements climatiques qui nous attendent, il n'est pas à exclure que les sources d'eau que nous exploitons actuellement ne se tarissent un jour. Heureusement, nous possédons sur notre territoire communal de nombreuses sources d'eaux souterraines, qui ne sont pour l'instant peu ou pas exploitées. Ces sources pourraient bien, dans un avenir plus ou moins proche, représenter une richesse qu'il est primordial de protéger.

Paysages

Des crêtes du Jura jusqu'au Mont Blanc, en passant par les Alpes bernoises, les Préalpes fribourgeoises et les Dents du Midi, la vue offerte depuis certains points de vue de notre commune est spectaculaire et panoramique. D'ailleurs, en hiver comme en été, il n'est pas rare de rencontrer le samedi et le dimanche, de nombreux promeneurs, à pied ou en raquettes, cherchant à s'évader un instant du bruit et du stress de la ville.

Patrimoine

La commune, composée de 9 villages, représente un paysage rural bien préservé. Ces villages sont porteurs d'une valeur patrimoniale importante, preuve en est la présence de nombreux bâtiments protégés au titre du recensement des biens culturels. Les fermes, ornées de poyas et de cloches, embellissent ce paysage et soulignent une ambiance pittoresque liée à un mode de vie rural et traditionnel.

Volet éolien

Comme indiqué dans le courrier du Conseil d'Etat du 21.12.2021 adressé à Me Ecoffey, nous profitons encore de l'opportunité qui nous est offerte par la mise en consultation publique du plan directeur de vous transmettre également des remarques sur la révision du volet éolien et des fiches de projet du PDCant. La problématique de la protection des paysages et la définition des sites éoliens nous semblent étroitement liées. C'est pourquoi une prise de position circonstanciée à ce sujet vous sera transmise séparément.

Cependant, nous tenons encore à vous rappeler que la population de notre commune s'est prononcée très majoritairement (89%) contre la création d'une zone éolienne sur le territoire de la commune le 28 juin 2021. Le Conseiller d'Etat Directeur de la DEEF, M. Olivier Curty, a toujours affirmé dans les médias qu'il n'y aurait pas d'éoliennes sans l'accord de la commune et de la population locale. Or, il semble aujourd'hui que la Confédération veuille les imposer sur les sites définis dans les plans directeurs cantonaux en coordination réglée.

Comment le Conseil d'Etat entend-il répondre à cette problématique et prendre toutes les mesures pour respecter ses engagements envers les communes et leurs citoyens ?

Conclusion

A la lecture des éléments présentés ci-dessus, nous sommes en droit de nous poser les questions suivantes : nos forêts seraient-elles moins bien peuplées que celles de l'Intyamou, nos prairies seraient-elles moins vertes que celles du Moléson et Teysachaux, nos anciennes fermes du siècle passé représenteraient-elles un patrimoine moins important que celui de Pierrafortscha, la vue depuis nos sommets est-elle moins panoramique que depuis les crêtes de la Berra-Cousimbart ?

En cette année 2022 placée sous le signe du renouveau et de la confiance, nous osons espérer que toutes les régions du canton de Fribourg puissent être considérées équitablement et à leur juste valeur. Nous demandons la suppression des sites éoliens « Monts de Vuisternens » et « Massif du Gibloux » du PDCant ainsi que la reprise dans le PDCant d'un paysage d'importance cantonale (PIC). Nous comptons également sur votre objectivité et votre intégrité afin d'apporter des réponses aux questions posées dans ce courrier, questions légitimes posées également par de nombreux citoyens.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre détermination, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le syndic



J. Dumas



La secrétaire



V. Menoud

Courrier adressé à :

- Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
- Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

Copie :

- Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)
- Service des forêts et de la nature (SFN)
- Préfecture de la Glâne
- Députés Glânois
- ASCOGLA